



Qui est responsable, syndic, propriétaire ou moi ?

Par **richard31000**, le **04/10/2013 à 09:28**

Bonjour,

J'habite depuis peu avec ma fille un appartement en rez de chaussé.

Sa chambre donne sur une cour commune et une porte donne sur la rue.

Mon problème est que la porte fenêtre de sa chambre ne se verrouille pas de l'intérieur, et la porte de la cour qui donne sur la rue n'est pas verrouillée car le système à code est en panne depuis des années . Elle peut donc sortir dans la rue sans que je ne m'en rende compte, pendant que je prépare un repas ou autre. Sans compter que n'importe qui peut rentrer tranquillement dans la résidence.

J'ai alerté le gestionnaire de l'appartement qui est aussi le syndic pour essayer de trouver une solution mais je passe pour un imbécile et je suis un peu pris de haut.

En attendant je mets un meuble pour bloquer mais ce n'est vraiment pas pratique.

Que faire par rapport au syndic ou au gestionnaire du bien ? Je demande juste un moyen pour fermer les issues. En cas de problème qui est responsable ?

Merci pour le temps passé sur une éventuelle réponse.

Par **janus2fr**, le **04/10/2013 à 14:45**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre.

Vous dites que la porte fenêtre de la chambre ne se verrouille pas, mais vous pouvez bien la fermer avec une poignée ? Si oui, le bailleur ne vous doit rien d'autre, les fenêtre ne sont pas censées se verrouiller à clé.

Pour la porte, c'est plus flou ! Cette porte qui ne se verrouille qu'avec un code qui ne fonctionne plus, c'est la porte de la résidence ou celle de l'appartement ? Si c'est celle de la résidence, je ne vois pas le rapport avec votre fille, si vous fermez la porte de l'appartement à clé, peu importe que celle de la résidence ne soit pas verrouillée.

Si vous voulez empêcher votre fille de manoeuvrer les poignées de fenêtre pour sortir, vous pouvez installer une serrure à clé (verrou), mais ce sera à vos frais.

Par **richard31000**, le **04/10/2013 à 18:56**

Attention il s'agit d'une porte fenêtre et non une fenêtre sinon je n'aurais pas écrits.

Pour le reste je parle de la porte de la résidence qui est à quelques mètres de la porte fenêtre de ma fille. Pour elle qui n'a pas encore 4 ans, il lui suffit donc de tourner une seule poignée pour se retrouver dans la rue. La porte de la résidence se tire facilement, elle n'a ni poignée, ni autre fermeture.

Je ne peux installer de verrou sur la porte fenêtre, comme on ne peut installer de verrou sur une fenêtre alu. Il faudrait une barre mais il faudrait pas mal de trous pour la maintenir, j'ai demandé l'autorisation de bricoler quelque chose histoire de récupérer la caution, mais pas de réponses pour le moment.